



Peut on m'envoyer un courrier pour faute?

Par **choukette**, le **13/07/2008** à **11:49**

Existe t il une loi ou un règlement, qui stipulerai qu'il est interdit de laisser de la marchandise sortir du magasin, sans avoir aucune sureté d'être indemnisé par le ou la cliente même si on la connait ex : Mme X prend un pantalon dans le magasin où je travaille l'emmène chez elle pour le faire essayer à son époux, se qui ne me pose aucun problème car c'est une bonne cliente, et je ne lui demande aucune garantie juste la confiance.

Mon employeur peut il m'envoyer un courrier pour "faute".

merci par avance

Par **Tisuisse**, le **13/07/2008** à **23:08**

Ben oui car, en matière de commerce, le client ne peut sortir qu'après s'être acquitté du montant des marchandises qu'il emporte.